

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 2015/830

N° de l'article: 4820

DURAGraff PS-Versiegler

Date d'édition: 02.09.2022

Date d'exécution: 02.09.2022

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateurs produit**

N° de l'article:

4280

Identification de la substance ou du mélange:

DURAGraff PS-Versiegler

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes**

Protection anti-graffiti temporaire (couche sacrificielle)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur**

DURAtec AG

Zelglimatte 3

6260 Reiden

Tel. 062 758 49 49

Service responsable de l'information

Techniques d'application, Tel. 062 758 49 49

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, Zürich

Tel. 044 251 51 51

Numéro d'appel d'urgence: 145

2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE N° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respective

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**Pictogrammes des risques****Mentions de danger**

non applicable

Conseils de prudence

non applicable

contient

non applicable

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

non applicable

2.3. Autres dangers

non applicable

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 2015/830

N° de l'article: 4820
Date d'édition: 02.09.2022

DURAGraff PS-Versiegler
Date d'exécution: 02.09.2022

3. Composition / Informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description du produit / spécification chimique

Description solution polysaccharide aqueuse

Composant dangereux

Non applicable

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si les problèmes persistent.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

non applicable

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction approprié

L'eau pulvérisée, mousse, poudre, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Equipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas de fort dégagement de fumée, tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Indications diverses

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 2015/830

N° de l'article: 4820
Date d'édition: 02.09.2022

DURAGraff PS-Versiegler
Date d'exécution: 02.09.2022

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Si du matériau a été répandu, attirer l'attention sur le risque de glissade. Ne pas marcher à travers du matériel déversé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf. chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter de manger, de boire et de fumer lors de l'utilisation du produit. Respecter les règles générales d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver au frais et au sec dans des récipients bien fermés. Ne pas conserver à des températures inférieures à 0°C.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

non applicable

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

non applicable

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Porter un filtre P2 en cas d'application par pulvérisation.

Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention : caoutchouc butyle, nitrile. Modèles de gants recommandés EN ISO 374.

Protection yeux / visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle

non applicable

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 2015/830

N° de l'article: 4820
Date d'édition: 02.09.2022

DURAGraff PS-Versiegler
Date d'exécution: 02.09.2022

Contrôles de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	
État:	Liquide
Aspect:	visqueux
Couleur:	incolore - jaunâtre
Odeur:	typique
Seuil olfactif:	non déterminé
pH à 20°C:	5 - 7
Point de fusion / Point de congélation:	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100°C Source: eau
Point éclair:	non applicable
Taux d'évaporation:	non déterminé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Pression de la vapeur à 20°C:	non applicable
Densité à 20°C:	1.0 g/cm ³
Solubilité dans l'eau (g/l) à 20°C:	miscible à l'eau
Viscosité à 20°C:	non déterminé

9.2. Autres informations:

non applicable

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié : voir chapitre 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Éviter le contact avec les acides et les agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7. Éviter les températures inférieures à 0°C et supérieures à 50°C.

10.5. Matières incompatibles

non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex. dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes nitriques.

11. Informations toxicologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 2015/830

N° de l'article: 4820

DURAgraff PS-Versiegler

Date d'édition: 02.09.2022

Date d'exécution: 02.09.2022

Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMS (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

non applicable

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP

Remarque

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

12. Informations écologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Long terme Écotoxicité

Absence de données toxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Absence de données toxicologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

Facteur de bioconcentration (FBC)

Absence de données toxicologiques.

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

non applicable

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 2015/830

N° de l'article: 4820
Date d'édition: 02.09.2022

DURAgraff PS-Versiegler
Date d'exécution: 02.09.2022

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets conformément à OMoD

080299 Déchets non spécifiés ailleurs

Élimination appropriée / Emballage

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

14. Informations relatives au transport

Cette préparation n'est pas classée dangereuse selon les règles internationales en matière de transport de matières dangereuses (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA).

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.1. Numéro ONU

non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non applicable

14.4. Groupe d'emballage

non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable
Marine polluant non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage. Précautions de manipulation : voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code de restriction en tunnel -

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS. non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles

Valeur de COV (dans g/L): 0.0

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 2015/830

N° de l'article: 4820
Date d'édition: 02.09.2022

DURAGraff PS-Versiegler
Date d'exécution: 02.09.2022

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Suisse COV part, SR 814.018 (Pds %): 0.0

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

16. Autres informations

Abréviations et acronymes

Pour les abréviations et acronymes, voir ECHA: Guides des exigences d'information et de l'évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.20 (liste de termes et d'abréviations).

Indications diverses

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.